

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 24
- Votants : 28
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

DEL 2020_114

L'an deux mil vingt, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DAGUTS Karine, pouvoir à Patrick TROCHON
GOMES François, pouvoir à Evelyne THIBAUT
NOIZET Michel, pouvoir à Didier MAGNE
HIPEAU Gaëlle, pouvoir à Patricia ROUXEL

Date de convocation :

Le 2 décembre 2020

Date d'affichage :

Le 2 décembre 2020

Excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Christine BOURDIER

Fait à Aigondigné,
Le 8 décembre 2020
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

Délibération 2020_114 : AFFAIRES GENERALES

Objet : Nomination d'un représentant au sein de la commission géographique du syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise.

Le syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre niortaise assure la mise en œuvre de la compétence GEMAPI des 8 intercommunalités concernées. Les statuts du syndicat prévoient la mise en place de **commissions géographiques par sous-bassin hydraulique**. Ces commissions n'ont pas voix délibérative mais peuvent être consultées par le comité syndical et permettent d'associer les communes à la programmation des actions à mener.

Le syndicat demande que soit nommé un représentant de la commune au sein de la commission géographique Sèvre Niortaise amont-Lambon-Chambon-Egray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Désigne Monsieur Alain COUSSET en tant que représentant de la commune au sein de la sous-commission géographique Sèvre Niortaise amont-Lambon-Chambon-Egray

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État